

Règlement

Article 1 - Définition

Le triathlon est une compétition composée des trois disciplines courues à la suite et dans l'ordre : natation, vélo de route, course à pied, sans interruption de temps, en catégories individuelles ou par équipes. En fonction des conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de supprimer une et/ou des disciplines afin de garantir la sécurité des participants.

Article 2 - Généralités

Le triathlon populaire et jeunesse de Val-de-Ruz fait partie du 3athlon Jurassik Series. Les concurrents sont donc soumis à son règlement.

Article 3 - Compétition

Les catégories sont définies selon les âges, mis à part pour les catégories :

- ◆ Olympique
- ◆ Découverte
- ◆ Défi Team
- ◆ HandiSport Equipe
- ◆ SuperSprint Team

Les départs sont donnés soit en contre-la-montre, soit en vague, selon la catégorie:

Catégorie	Type de départ
Bambini, Poussin, Benjamin, Kids Découverte Minime, Ecolier, Cadet, SuperSprint, Juniors, Elites, Seniors, Super-Seniors, Olympique	Vague (mass-start)
Handisport, Découverte, Défi Team	Contre-la-montre

Article 4 - Classements

Dans les catégories "Bambini", un parent est autorisé à accompagner son enfant sur la totalité du parcours. Hormis en zone de transition, il n'a par contre pas le droit de l'aider physiquement.

Pour chaque catégorie, des classements sont établis, exceptés pour les catégories Découvertes (kids et adultes). Les trois premiers de chaque classement reçoivent un prix. Les prix doivent-être récupérés par le participant lui-même, lors de la remise des prix officielle.

Pour les catégories Découverte (kids et adultes, hommes et femmes confondus), un tirage au sort de lots est fait parmi les personnes ayant déposé leur dossard dans l'urne prévue à cet effet au moment des podiums.

Chaque participant reçoit un prix souvenir, excepté pour la catégorie SuperSprint Team. Pour les inscriptions sur place, le prix souvenir est offert dans la limite des stocks disponibles.

Pour les catégories participant au 3athlon Jurassik Series, l'attribution des points pour les classements est définie par le règlement édicté par les organisateurs de ce dernier.

Article 5 - Distances

Elles sont décrites dans le programme de la manifestation et le site internet et peuvent évoluer d'année en année. Les parcours sont disponibles sur le site Internet et sur les panneaux d'affichage le jour de la compétition. Les organisateurs se réservent le droit de les changer jusqu'au moment du départ si nécessaire afin de garantir la sécurité des participants.

Article 6 - Sécurité

Chaque concurrent est personnellement responsable de son équipement et de son matériel. Des casiers que l'on peut fermer avec son propre cadenas sont à disposition dans les vestiaires de la piscine. Dès lors, les organisateurs ne sont pas responsables en cas de vol lors de la manifestation.

Article 7 - Chronométrage

L'organisation qui a reçu le mandat du chronométrage peut remettre une puce électronique à chaque concurrent ; dans ce cas, sa restitution est obligatoire sitôt le passage de la ligne d'arrivée ; le non respect de cette consigne entraîne une facturation de la puce pouvant aller jusqu'à Frs 100.-.

Article 8 - Tracés, balisage

Les parcours balisés et affichés sur le site Internet et sur place le jour de la compétition doivent être respectés par les concurrents. Ils ont été soumis à autorisation cantonale. Les organisateurs se réservent le droit de modifier les tracés, en particulier si les conditions météorologiques défavorables peuvent mettre notablement en danger la santé des concurrents.

En cas de croisement, les coureurs à pied ont la priorité sur les cyclistes pour les catégories kids. Pour toutes les autres catégories, les cyclistes ont la priorité sur les coureurs à pied.

Un briefing de la part des organisateurs est organisé pour toutes les catégories. Les informations données durant ce briefing doivent être respectées par tous les athlètes.

Le comité s'autorise, si il le juge nécessaire, de modifier tout parcours, ou de réduire à un duathlon chacune des épreuves

Article 9 - Catégories

Pour la catégorie HandiSport, la course se passe généralement en relais de 3 concurrents. Toutes les personnes attendues dans cette catégorie doivent présenter un handicap mental ou physique. Une zone de transition adaptée est mise en place. L'encadrement des participants est permis dans la zone de transition ainsi que sur le parcours, mais n'est pas assuré par les organisateurs.

Pour la catégorie Défi Team, chaque team est composé au minimum de trois participants et au maximum de cinq. L'ensemble du team part en même temps et enchaîne les trois disciplines. Le temps de référence pour le classement du team est pris sur le troisième concurrent franchissant la ligne d'arrivée.

Pour la catégorie SuperSprint Team, chaque team est composé de 3 participants. Chaque participant effectue le triathlon complet, avant de passer le relais à son équipier. Le départ se fait en masse, tous les 1er relayeurs en même temps, dans la piscine.

Article 10 - Natation

Pour les catégories Kids et Découverte, il est autorisé de s'équiper de bouées, manchons, etc facilitant la flottaison. Le matériel accélérant la nage, comme des palmes, est lui interdit dans toutes les catégories.

Parcours olympique : la natation s'effectue en lac, avec un départ en vague depuis la plage. Pour des raisons de sécurité, le bonnet de natation fourni par les organisateurs est obligatoire.

Les combinaisons néoprènes d'une épaisseur max de 5mm sont autorisées et ce peu, importe les températures.

La combinaison est obligatoire en dessous de 16°C.

Article 11 - Vélo de route

Les parcours se déroulent sur route en asphalté ou en béton, sur routes fermées à la circulation, hormis le triathlon olympique. Le cycliste doit se plier aux informations des commissaires. Le port du casque est obligatoire pour toutes les catégories.

Malgré la fermeture des routes, les cyclistes doivent faire preuve de la prudence nécessaire.

Le drafting (aspiration) d'un autre athlète est interdit de manière générale sur tous les parcours vélo.

Les vélos avec assistance électrique sont formellement interdits pour toutes les catégories.

Spécifique au parcours olympique

Le parcours depuis Auvernier s'effectue sur route ouverte pour rejoindre le parcours en routes fermées décrit ci-dessus. Le parcours sera indiqué par des fléchage de la même couleur que les dossards.

Le drafting (aspiration) d'un autre athlète ou d'un véhicule (à moteur) est strictement interdit sur route ouverte et de manière générale pour tous les parcours vélo.

Un athlète qui s'approche d'une position permettant de tirer avantage du drafting a la responsabilité d'éviter le drafting.

Article 12 – Zone de transition

Afin de pouvoir sortir de la zone de transition et partir sur le parcours cycliste, les athlètes doivent avoir attaché complètement leurs casques. Les concurrents ne peuvent décrocher leurs casques qu'au moment où ils ont remis leurs vélos sur les barres prévues à cet effet.

Parcours olympique :

A la fin de la natation, les participants doivent mettre toutes leurs affaires dans le contenant personnel prévu par les organisateurs dans la zone de transition. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités pour les affaires rangées en dehors des contenants personnels. Ces derniers seront rapatriés par les organisateurs sur le site de la piscine d'Engollon, où les participants pourront les récupérer à la fin de leur triathlon.

Article 13 - Assurance

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenu lors de la manifestation. Chaque concurrent doit disposer des assurances propres à son engagement dans cette compétition.

Article 14 - Droit à l'image

Par leur inscription, les participants acceptent que des vidéos et/ou des photographies les représentant soient publiées sur internet, sur les réseaux sociaux et/ou sur un support imprimé. De plus, ces images peuvent être librement utilisées par les partenaires du triathlon de Val-de-Ruz à des fins promotionnelles.

Article 15 - Inscriptions

Est reconnue valablement inscrite une personne qui s'est inscrite via le formulaire en ligne et a effectué le paiement. Si la liste de départ n'est pas complète, il est encore possible de s'inscrire sur place, selon les horaires communiqués, à l'exception de la catégorie olympique où aucune inscription ne sera acceptée sur place.

Article 16 - Annulation

En cas d'annulation de la course, aucun remboursement n'est prévu.

Article 17 - Litige

Toute contestation pouvant survenir à propos du déroulement de la compétition et des classements s'y rapportant sera traitée sans délai mais au plus tard avant la distribution des prix, sans possibilité de recours, par l'organisateur.

En cas de litige entre ce présent règlement et celui du 3athlon Jurassik Series, celui du 3athlon Jurassik Series fait foi pour les catégories du championnat.

Les organisateurs